



RCS : LE PUY

Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00069

Numéro SIREN : 384 762 589

Nom ou dénomination : MAZARS ALIX

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2012 sous le numéro de dépôt A2012/001956

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY

Dénomination : MAZARS ALIX
Adresse : 1 avenue D'aiguilhe 43000 le Puy-en-velay -
FRANCE-

n° de gestion : 1992B00069
n° d'identification : 384 762 589

n° de dépôt : A2012/001956
Date du dépôt : 09/10/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
du 25/07/2012



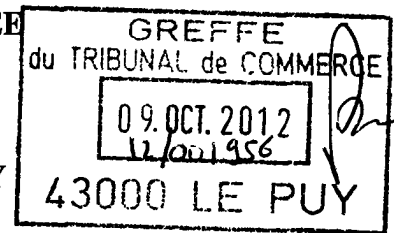
139984



139984

92 663

MAZARS ALIX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 000 EUROS
1 AVENUE D'AIGUILHE
43000 LE PUY EN VELAY
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY



PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, et le vingt-cinq juillet, à neuf heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre recommandée en date du 10 juillet 2012.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Jean-Pierre ALIX préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés, possèdent les 4 166 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Bruno DUBANCHET, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 juillet 2012, et s'est fait excuser.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des actionnaires prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Jean-Pierre ALIX démissionnaire,

Handwritten signatures: "H" and "R"

- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne lecture de son rapport.

Il rappelle qu'il a décidé de cesser son activité professionnelle et de faire valoir ses droits à la retraite à la date du 30 juin 2012, et qu'en conséquence, il ne souhaite plus assumer les fonctions de président de la société.

Une discussion s'installe entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte du départ en retraite de Jean-Pierre ALIX à la date du 30 juin 2012, et de son volonté en conséquence de démissionner de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Raphaëlle FAURE, demeurant à ESPALY SAINT MARCEL (43000) 33 Les Hauts de l'Ermitage,
sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Raphaëlle FAURE déclare accepter cette nomination.

Elle déclare n'être frappée d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

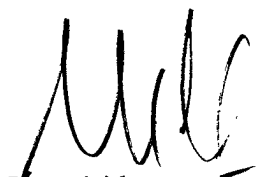
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

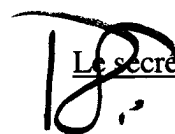
NK

RF

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.



Le président



Le secrétaire